



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DES ROMAINS DU 3 NOVEMBRE 2011

Elus présents :

- Mme et MM. Olivier BECHT, Michel POCHON, Romain SCHNEIDER et Béatrice TESSIER.
- M. Richard PISZEWSKI, excusé.

Secrétariat assuré par :

- Mme Christine VOGELE, secrétariat général.

100 personnes présentes dans la salle du Trèfle.

ORDRE DU JOUR

- 1. Piste cyclable Pont du Bouc et suite,**
- 2. Evolution de la ZAC Rinderacker,**
- 3. Fiscalité locale.**

°=°=°=°=°=°=°=°=°=°=°

Monsieur le Maire débute cette réunion et souhaite la bienvenue aux riverains présents au 2^{ème} Conseil de Quartier traditionnel. Les résultats qui ressortent de l'enquête circulation routière démontrent une forte participation.

M. le Maire procède à la liquidation de l'ordre du jour :

1. Piste cyclable Pont du Bouc et suite

M. le Maire informe que les travaux de la piste cyclable Pont du Bouc ont débuté. Pour la fin de l'année 2010 les travaux situés entre le terrain de moto cross et le pont du bouc seront terminés. Le Conseil Général du Haut-Rhin est le principal financeur. Le pont de l'autoroute nécessitera une passerelle. Ces travaux sont programmés durant le printemps 2011, alors que la circulation sur l'autoroute sera moins chargée.

L'autre question abordée par M. le Maire est une éventuelle interconnexion de la piste cyclable Pont du Bouc par l'arrière du quartier des Romains, rue des Perdrix, ZAC du Rinderacker pour ressortir rue de Habsheim.

Le groupe de travail avec les services administratifs s'y attèlent sur le prolongement de cette piste cyclable.

M. le Maire explique qu'il n'est pas sûr de pouvoir mettre en oeuvre le projet de piste sur la rue d'Ottmarsheim durant son premier mandat, car de gros travaux de voirie (rue de l'Etang, Grand'rue Pierre-Braun) ont été réalisés. Ce sera la priorité sur le prochain mandat.

2. Evolution de la ZAC Rinderacker

L'avancement du chantier de la ZAC Rinderacker a longtemps été ralenti par la crise immobilière. M. le Maire évoque le mécontentement des riverains lié au manque de déneigement de la voirie en hiver. La dernière couche d'enrobé n'étant pas réalisée, le passage du chasse-neige n'est pas possible car ses lames seraient endommagées.

M. le Maire rappelle que la ZAC Rinderacker a été décidée en 2001 et confiée au promoteur FRANK IMMOBILIER qui reste l'unique décideur. Il faut trouver un dialogue pour une meilleure qualité de vie : amélioration du merlon, les espaces verts et l'entretien de la voirie.

Une rencontre avec le promoteur est programmée le jeudi 18 novembre prochain à 10 heures. A la demande de M. le Maire, M. Matthieu GALAIS, responsable de l'association de la ZAC Rinderacker, sera informé et convié.

M. le Maire rappelle qu'en 2001 et 2002, lors du lancement de la ZAC Rinderacker, de grosses erreurs ont été commises, notamment le manque d'infrastructures pour l'accueil des jeunes enfants.

Intervention d'un riverain

Quand est-il du droit de préemption rue des Carrières et de la construction de l'école ?

M. le Maire répond que l'agrandissement et la modernisation des écoles maternelle et primaire du quartier des Romains est en cours. 10 millions d'euros (2 crèches + 2 périscolaires) vont être investis dans les quartiers d'Entremont et de l'Ile-Napoléon. Ces projets demandent du temps entre l'achat du terrain, l'étude du cabinet d'architecte, le lancement des marchés publics. Il faut prévoir 3 à 4 années pour la réalisation d'un bâtiment public.

3. Fiscalité locale

M. le Maire commente le diaporama (paru dans le bulletin municipal d'informations n° 28 du mois de novembre 2010) sur la fiscalité et affirme que la promesse de ne pas augmenter le taux des impôts communaux, comme il s'était engagé, a été scrupuleusement tenue.

La Ville de RIXHEIM a privilégié la stabilité du taux d'imposition pour les années 2008, 2009 et 2010.

Les impôts ont malgré tout augmenté car :

- L'Etat augmente la base des impôts de 1,2 % entre 2009 et 2010,
- Le Département augmente ses taux de 1,8 %,
- et la Région augmente ses taux de 4,1 %.

M. le Maire ajoute qu'il a fallu maîtriser les dépenses, voire en réduire certaines (frais de jumelages, cérémonies, ...) ce qui a permis une économie annuelle de 200 000 € à 300 000 €.

Dans les années à venir, les choix seront importants, pour poursuivre cette stabilité fiscale, ce que souhaite M. le Maire. Il rappelle que durant les années précédant son mandat et ce durant 7 années, l'augmentation de l'impôt communal a atteint 60 %.

La Ville doit faire face à de sérieux arbitrages ; il faut trouver des pistes de réflexion.

M. le Maire informe que les travaux de voirie rue Georges Bizet vont démarrer.

Résultats de l'enquête circulation routière quartier des Romains commentés par M. FURST

Le Groupe Circulation du Conseil de Quartier des Romains a élaboré un questionnaire qui a été distribué dans 1 200 foyers, du 8 au 30 juillet 2010. 170 réponses ont été réceptionnées, représentant un taux de réponse de 15 %.

Résultats sommaires des questions :

❖ En tant que piéton, pensez-vous être en sécurité lors de vos déplacements ?

Les piétons ont majoritairement répondu (à 73 %) qu'ils ont le sentiment de se déplacer en sécurité. Par ailleurs, tout de même 24 % des riverains du quartier ne pensent pas être en sécurité lors de leurs déplacements piétons. Cela indique donc que des efforts sont à faire quant à la sécurisation des piétons dans le quartier.

❖ Actuellement, la circulation dans le quartier vous génère-t-elle de réelles nuisances ?

Seulement 22 % des habitants du quartier considèrent ne pas subir de nuisances liées à la circulation. Le reste des habitants (78 %) constatent des nuisances (sonore, sécurité, vibration, odeurs ou autres).

Les nuisances occasionnées par la circulation sont tout d'abord d'ordre sonore (89 réponses) et ensuite de nature sécuritaire (81 réponses).

❖ **En tant que piéton, êtes-vous gêné par la présence de véhicules stationnés sur les trottoirs ?**

Les habitants du quartier circulant à pied disent à 75 % être souvent ou rarement gênés par des véhicules stationnés sur les trottoirs. Ce chiffre important est souvent illustré dans les commentaires des questionnaires par des exemples et des localisations de stationnement gênant.

❖ **Toutes les rues du nouveau quartier du Rinderacker seront limitées à 30 km/h (zone 30). Etes-vous favorable à ce que soit étendu cette zone aux rues attenantes au Rinderacker ?**

A cette question, aucune majorité ne se dégage vraiment. L'écart entre les réponses positives et les réponses négatives reste très faible.

❖ **Pensez-vous que des aménagements soient nécessaires pour abaisser les vitesses constatées dans certaines rues ? Si oui, indiquez le nom de rue.**

Les trois quarts des habitants sont répondu favorablement et ont indiqué la ou les rues qu'ils souhaiteraient voir aménager pour abaisser les vitesses de circulation :

- rue d'Ottmarsheim,
- rue des Romains,
- rue du stade,
- rue de l'Île-Napoléon,
- rue des Alpes.

Le groupe de travail prendra acte des adresses des personnes ayant laissé des commentaires.

❖ **Pour vous, quelles sont les règles les plus appropriées aux rues et carrefours du quartier ?**

Les habitants du quartier indiquent majoritairement que la vitesse de 50 km/h est la plus appropriée aux rues du quartier. Le respect des vitesses limitées et le contrôle fréquent de la police municipale sont très souvent évoqués dans les commentaires.

M. FURST conclut et remercie les riverains pour leur participation.

M. le Maire remercie M. FURST ainsi que les habitants inscrits dans ce groupe de travail. Ensuite, les opérations seront planifiées comme suit :

- présentation des résultats (sécurité, nuisance, stationnement, vitesse...) lors d'un prochain Conseil Municipal,
- travail en commission,
- propositions avancées au printemps, à l'occasion du prochain Conseil de Quartier.

M. Michel POCHON ajoute que le groupe de travail est constitué de 4 personnes depuis 2 années. Il lance un appel aux bénévoles. 2 personnes se proposent, il s'agit de MM. Jean-Louis TRESCH et Robert BAUMANN.

M. Romain SCHNEIDER fait savoir que le Conseil des Aînés souhaite y participer.

Pour répondre à la demande des aînés, M. le Maire informe que 8 bancs seront fournis en 2010, en 2011 et en 2012.

Questions – réponses

- **Réseau d'eau chaude – rue du 20 novembre**

M. le Maire répond que le Syndic de la résidence « Les Boulognes » doit délibérer. La décision sera prise en décembre. Si le nombre d'habitants adhérents est important, les travaux seront entrepris. Le prix doit rester compétitif. L'information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

- **Piste cyclable**

Le détail du plan de la piste cyclable est connu par M. Richard PISZEWSKI, Conseil Municipal Délégué chargé de ce dossier.

NDLR : le plan est consultable auprès de M. MOZER, bureau n° 3b de l'Hôtel de Ville.

- **Merlon – entretien biodiversité – chemin caillouteux**

M. le Maire propose un entretien régulier afin que ce chemin caillouteux ne disparaisse pas.

- **ZAC Rinderacker – aires de jeux**

2 aires de jeux seront créées. Elles ne seront pas à proximité de la gendarmerie, comme cela a été évoqué, car une réserve foncière est prévue en cas d'extension de la gendarmerie. Le sujet sera évoqué courant de la réunion du 18 novembre 2010 avec le promoteur Frank Immobilier.

- **Merlon anti-bruit**

A la demande de M. MUHLENBACH concernant l'analyse du remblai, M. le Maire l'informe que les autorités compétentes ont été saisies et que les résultats lui sont parvenus. Aucun déchet chimique, nucléaire ou autre qui pourrait mettre en danger la santé de personnes n'est présent. Il s'agit d'un terrain privé. La DRIR n'a constaté aucun déchet contraire au code de l'Environnement.

- **Manque d'information quant aux stationnements**

M. le Maire informe que les problèmes de stationnements seront à l'ordre du jour du prochain Conseil de Quartier. Tout stationnement sur un emplacement non matérialisé ou sur le trottoir sera verbalisé.

- **Parking – rue du chevreuil**

Le parking matérialisé se trouverait trop près de la rue. En quittant le parking l'automobiliste n'a aucune visibilité.

- **Rue de Niffer**

Il semblerait que sur une longueur de 100 mètres la rue de Niffer n'a jamais été macadamisée. Il y a des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales et d'éclairage.

M. le Maire répond que ces travaux n'ont pas été effectués par manque de budget. 2 autres rues sont également concernées : rues de Rosenau et de Hombourg. Ces travaux de voirie seront programmés pour 2013 – 2014.

- **Rue d'Ottmarsheim – nuisance sonore**

Les bus SOLEA produiraient une gêne sonore. M. le Maire répond qu'il faut gérer avec le plus d'intelligence et maîtriser au mieux la circulation.

- **Rue des Romains**

Un problème de fin de signalisation de limitation de vitesse à 30 km/h est signalé.

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 25 %. M. le Maire explique qu'une hausse de 17 % est liée aux nouveaux marchés (concurrence des entreprises). Les nouvelles offres sont 20 % plus chères avec un service supplémentaire le passage d'un petit camion benne dans les impasses. Le marché actuel a été dénoncé pour relancer de nouvelles offres moins chères. Le prix de la tonne va baisser. A l'avenir, un seul passage des ordures ménagères et un tri sélectif par semaine auront lieu.

A ce propos, il a été signalé que le petit camion benne ne circulait plus. La doléance a été signalée aux services de la M2A car la propreté urbaine est de leur compétence.

- **L'eau de la Doller**

La question de l'eau est soulevée. M. le Maire répond que tous ses engagements seront respectés. Au 1^{er} janvier prochain, l'eau de la Hardt, actuellement acheminée par la SAUR, s'éclipsera au profit de celle de la Doller à 100 %. Néanmoins, pour ne pas mettre en péril le label « eau de source » détenu par la Ville de MULHOUSE avec qui la convention sera établie pour une durée de 15 ans,

celle-ci maintiendra la chloration (encore 1 à 2 ans) le temps de la réfection du réseau. Le réseau doit être sécurisé. Des travaux de l'ordre de 2 Millions d'euros sont à envisager.

- **Rue du Cerf**

Le revêtement de la chaussée est en mauvais état. En bout de rue, certains trottoirs ne seraient pas achevés. M. le Maire explique, qu'à ce jour, ces travaux ne sont pas au programme. Il rappelle que durant 15 années aucune rénovation de voirie n'a été effectuée. D'ici 2015, les collectivités locales devront répondre à certaines normes obligatoires. M. le Maire avise que les axes routiers principaux et les pistes cyclables seront prioritaires. En 2014, la rue pourrait être mise au programme si son état le justifie.

- **Parcours de santé**

L'enlèvement des agrès a été constaté. M. le Maire répond que le parcours de santé est en pleine rénovation.

- **Supermarché Simply Market**

Après une requête M. le Maire informe que la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial a donné son aval pour l'implantation d'un supermarché SIMPLY MARKET, rue de l'aérodrome. Le permis est déposé et les travaux ne devraient pas tarder à commencer.

- **ZAC Rinderacker – rue de Monaco**

L'installation d'un panneau STOP est sollicitée. M. le Maire n'y est pas opposé.

- **ZAZ Rinderacker – changement d'infrastructures**

Le promoteur n'aurait-il pas changé des infrastructures immobilières et routières suite à la crise ? M. le Maire réplique que le promoteur a favorisé le locatif et l'accessibilité à la propriété et que les parcelles et la voirie sont restées les mêmes.

- **Rue de Habsheim – pont**

Il n'est pas rare d'observer certains conducteurs entrain de manœuvrer après s'être rendu compte de la limitation de la hauteur du pont. M. le Maire répond que la hauteur est indiquée.

- **Rue de l'Aérodrome – supermarché**

M. le Maire explique qu'il a été contraint de refuser un permis de construire à une autre enseigne. Il s'agit de ne pas pénaliser les autres commerçants qui risquent la fermeture. L'affaire a été déférée au Tribunal avec une demande d'indemnisation. La Ville a gagné l'affaire et le refus du permis de construire est validé.

RIXHEIM, le 26 novembre 2010

Fin de séance à 22h30